Image not found or type unknown

URGENT : Erreur superficie appartement dans compromis de vente.

Par **SM Sergio**, le **28/02/2018** à **02:08**

Bonjour,
J'ai signe un compromis de vente en décembre et je vais acheter l'appartement cette semaine. Dans le compromis, l'appartement avait 53m2 mais en vrai l'appartement a 49'5m2. Est-ce que je devrais essayer de notifier le notaire et la venderesse avant l'acte authentique ou c'est mieux après l'acte? J'aimerais obtenir une réduction du prix proportionnel et éviter passer par la justice.
Merci en avance.
Cordialement,

Sergio

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés